



INVITATION A SOUMISSIONNER (RFP)

NOM & ADRESSE DE L'ENTREPRISE	DATE : 02/06/2021
	REFERENCE : RFP 2021-14

Chère Madame/Cher Monsieur,

Nous vous demandons de bien vouloir nous adresser votre soumission au titre de **Recrutement d'un cabinet d'expertise national pour l'analyse de 6 chaînes de valeurs dans les 6 gouvernorats du Sud**

Veuillez utiliser le formulaire figurant dans l'annexe 3 jointe aux présentes pour les besoins de la préparation de votre soumission.

Les soumissions technique et financières peuvent être déposées sous pli fermé distincts jusqu'au **28 juillet 2021 à 16h00** heure de Tunis à l'adresse suivante :

Programme des Nations Unies pour le développement
Rue du Lac Windermere, Immeuble le Prestige Business Center, Tour A, Les Berges du Lac 1053,
Tunis, Tunisie
A l'attention de Monsieur le Représentant Résident du PNUD en Tunisie

Tenant compte de la situation actuelle et afin de faciliter la participation des soumissionnaires intéressés, nous vous annonçons l'acceptation de votre soumission par email à l'adresse : procurement.tn@undp.org .

Si vous choisissez cette modalité de soumission, prière de veiller au respect de ces mesures pour acceptation de votre offre :

- Votre soumission devra être signée, en format .pdf ;
- Votre email de soumission devra avoir pour objet la référence ainsi que le titre du RFP ;
- Les soumissions par courrier électronique ne peuvent dépasser 10 MB, doivent être exemptes de virus et se limiter à 2 envois par courrier électronique. Elles

doivent être exemptes de toute forme de virus ou contenu corrompu, à défaut de quoi elles seront rejetées ;

- Votre proposition technique doit être séparée de votre proposition financière (votre email doit comprendre deux pièces jointes distinctes) ;
- L'offre financière devra alors être protégée par un mot de passe que nous vous demanderons après évaluation technique des soumissions reçues et ce dans la mesure où votre proposition est identifiée comme techniquement qualifiée.

Votre soumission doit être rédigée en **Français**, et assortie d'une durée de validité minimum de **120 jours**.

Dans le cadre de la préparation de votre soumission, il vous appartiendra de vous assurer qu'elle parviendra à l'adresse indiquée ci-dessus au plus tard à la date-limite. Les soumissions qui seront reçues par le PNUD postérieurement à la date-limite indiquée ci-dessus, pour quelque raison que ce soit, ne seront pas prises en compte.

Les services proposés seront examinés et évalués en fonction de l'exhaustivité et de la conformité de la soumission et du respect des exigences indiquées dans la RFP et dans l'ensemble des autres annexes fournissant des détails sur les exigences du PNUD.

La soumission qui répondra à l'ensemble des exigences, satisfera l'ensemble des critères d'évaluation et possèdera le meilleur rapport qualité/prix sera sélectionnée aux fins d'attribution du contrat. Toute offre qui ne répondra pas aux exigences sera rejetée.

Toute différence entre le prix unitaire et le prix total sera recalculée par le PNUD. Le prix unitaire prévaudra et le prix total sera corrigé. Si le prestataire de services n'accepte pas le prix final basé sur le nouveau calcul et les corrections d'erreurs effectués par le PNUD, sa soumission sera rejetée.

Aucune modification du prix résultant de la hausse des coûts, de l'inflation, de la fluctuation des taux de change ou de tout autre facteur de marché ne sera acceptée par le PNUD après réception de la soumission. Lors de l'attribution du contrat ou du bon de commande, le PNUD se réserve le droit de modifier (à la hausse ou à la baisse) la quantité des services et/ou des biens, dans la limite de vingt-cinq pour cent (25 %) du montant total de l'offre, sans modification du prix unitaire ou des autres conditions.

Tout contrat ou bon de commande qui sera délivré au titre de la présente RFP sera soumis aux conditions générales jointes aux présentes. Le simple dépôt d'une soumission emporte acceptation sans réserve par le prestataire de services des conditions générales du PNUD figurant à l'annexe 3 des présentes.

Veuillez noter que le PNUD n'est pas tenu d'accepter une quelconque soumission ou d'attribuer un contrat/bon de commande et n'est pas responsable des coûts liés à la préparation et au

dépôt d'une soumission par le prestataire de services, quels que soient le résultat ou les modalités du processus de sélection.

La procédure de contestation que le PNUD met à la disposition des fournisseurs a pour but de permettre aux personnes ou entreprises non retenues pour l'attribution d'un bon de commande ou d'un contrat de faire appel dans le cadre d'une procédure de mise en concurrence. Si vous estimez que vous n'avez pas été traité de manière équitable, vous pouvez obtenir des informations détaillées sur les procédures de contestation ouvertes aux fournisseurs à l'adresse suivante :

<http://www.undp.org/content/undp/en/home/operations/procurement/protestandsanctions/>.

Le PNUD encourage chaque prestataire de services potentiel à éviter et à prévenir les conflits d'intérêts en indiquant au PNUD si vous-même, l'une de vos sociétés affiliées ou un membre de votre personnel a participé à la préparation des exigences, du projet, des spécifications, des estimations des coûts et des autres informations utilisées dans la présente RFP.

Le PNUD applique une politique de tolérance zéro vis-à-vis des fraudes et autres pratiques interdites et s'est engagé à prévenir, identifier et sanctionner l'ensemble de ces actes et pratiques préjudiciables au PNUD, ainsi qu'aux tiers participant aux activités du PNUD. Le PNUD attend de ses fournisseurs qu'ils respectent le code de conduite à l'intention des fournisseurs de l'Organisation des Nations Unies qui peut être consulté par l'intermédiaire du lien suivant : http://www.un.org/depts/ptd/pdf/conduct_english.pdf

Nous vous remercions et attendons avec intérêt votre soumission.

Cordialement,
Unité Achat
PNUD Tunisie

Description des exigences

Contexte	Projet Entrepreneuriat pour le Développement
Partenaire de réalisation du PNUD	Le Ministère de la Formation Professionnelle et de l'Emploi
Brève description des services requis ¹	<p>L'objectif global de cette mission est de réaliser une analyse détaillée des chaînes de valeurs suivantes dans les 6 gouvernorats du Sud (Gabès, Gafsa, Kébili, Médenine, Tataouine, Tozeur) : Produits cosmétiques à base de ressources minérales / Matériaux de construction écologique : sel, sable, gypse, pierre à chaud et marbre / Energie renouvelable – énergie solaire / Géothermie – primeurs / Tourisme bien-être, écologique et culturel / Produits de l'artisanat – Design – décoration. Le potentiel de développement de chacune des chaînes de valeur devra être analysée de façon transversale dans les 6 gouvernorats ciblés.</p> <p>Il s'agira également d'identifier le potentiel du marché et les liens entre les activités de subsistance existantes des populations, dans les gouvernorats cibles, afin de fournir des informations factuelles pour éclairer les interventions du projet E&D et la conception de programmes visant l'autonomisation des jeunes, des femmes et des groupes vulnérables. En particulier, l'analyse de la chaîne de valeur devrait mettre en lumière le statut et la viabilité des marchés existants et potentiels et déterminer lesquels sont prometteurs en termes de création d'emploi (en ciblant en particulier les femmes et populations vulnérables), d'expansion des produits, de viabilité du marché, de possibilités de valeur ajoutée, d'amélioration de la qualité et de disponibilité des intrants pour les petits producteurs.</p> <p>Enfin, l'analyse devra mettre en exergue le potentiel de soutien mutuel entre les différentes chaînes de valeurs.</p>
Liste et description des prestations attendues	<p>(1) Mener une revue approfondie de la littérature clairement référencée en examinant toutes les analyses de la chaîne de valeur et les évaluations de marché existantes en lien avec les 6 chaînes de valeurs identifiées dans les 6 gouvernorats du Sud (Gabès, Gafsa, Kébili, Médenine, Tataouine, Tozeur), en mettant</p>

¹Des TOR peuvent être joints si les informations énumérées dans la présente annexe ne suffisent pas à décrire de manière exhaustive la nature des prestations et les autres détails relatifs aux exigences.

l'accent sur les options viables et pertinentes à promouvoir leur autonomisation économique et les documents de projet pertinents.

(2) Rédiger une méthodologie appropriée pour la collecte de données primaires et développer des outils de collecte de données (par exemple, guides d'entretiens/questionnaires avec les acteurs du marché, entretiens avec des informateurs clés, discussions de groupe, consultations avec les bénéficiaires / communautés) qui seront utilisés pour mener l'étude de faisabilité du marché et l'analyse de la chaîne de valeur. La méthodologie devrait intégrer les considérations de genre et être adaptée pour identifier les possibilités d'autonomisation économique des femmes.

(3) Planifier et mener une analyse concrète des niches d'autocréation d'emplois (entrepreneuriat) pour les populations vulnérables au sein des filières cibles avec un focus sur les opportunités et entraves existantes, et une formulation de recommandations

(4) Rédiger un rapport d'analyse de chaque chaîne de valeur, qui comprend un résumé, les maillons faibles de la chaîne de valeur et des recommandations pratiques qui peuvent être utilisées pour informer les programmes du PNUD sur l'entrepreneuriat, notamment en faveur de l'ESS et de l'autonomisation économique des femmes dans les gouvernorats cibles et assurer la viabilité, l'adéquation et finalement durabilité des activités à mettre en œuvre.

(5) Rédiger un rapport consolidé des chaînes de valeurs qui

i) met en exergue les opportunités de soutien mutuel entre les 6 chaînes de valeurs ;

ii) priorise les interventions proposées en lien avec le mandat du PNUD ;

iii) intègre un plan d'actions à court et moyen terme réaliste et intégrant les différents acteurs et parties prenantes devant intervenir ;

iv) Une note pour chaque gouvernorat qui précise les opportunités de la région vis à vis des chaînes de valeurs incluant

	recommandations claires, réalistes et pragmatiques pour le développement des chaînes de valeur.
Personne devant superviser le travail/les prestations du prestataire de services	<i>PNUD</i>
Fréquence des rapports	<i>Prière de vous référer aux termes de références en annexe</i>
Exigences en matière de rapport d'avancement	<i>Prière de vous référer aux termes de références en annexe</i>
Lieu des prestations	<input type="checkbox"/> Adresse(s) exacte(s) : <i>Tunis ainsi que Gabès, Gafsa, Kébili, Médenine, Tataouine et Tozeur</i> <input type="checkbox"/> Au siège du prestataire
Durée prévue des prestations	4 mois
Date de commencement prévue	Dès cosignature du contrat par le PNUD et l'adjudicataire du marché
Date-limite d'achèvement	4 mois après la signature du contrat
Déplacements prévus	Se référer aux Termes de Références ci-dessous
Exigences particulières en matière de sécurité	<input type="checkbox"/> N.A.
Equipements à fournir par le PNUD (doivent être exclus du prix offert)	<input type="checkbox"/> N.A.
Calendrier d'exécution indiquant la composition et la chronologie des activités/sous-activités	<input type="checkbox"/> Requis
Noms et curriculum vitae des personnes qui participeront à la fourniture des services	<input type="checkbox"/> Requis
Devise de la soumission	<input type="checkbox"/> Devise locale Dinar Tunisien
Taxe sur la valeur ajoutée applicable au prix offert ²	<input type="checkbox"/> Doit exclure la TVA et autres impôts indirects applicables
Durée de validité des soumissions (à compter du dernier jour de dépôt des soumissions)	<input type="checkbox"/> 120 jours Dans certaines circonstances exceptionnelles, le PNUD pourra demander au soumissionnaire de proroger la durée de validité de sa soumission au-delà de qui aura été initialement indiqué dans la présente RFP. La soumission devra alors confirmer par écrit la prorogation, sans aucune modification de la soumission.
Soumissions partielles	<input type="checkbox"/> Interdites

²L'exonération de TVA varie d'un pays à l'autre. Veuillez cocher ce qui est applicable au CO/BU du PNUD demandant les services.

Conditions de paiement ³	Livrables à présenter	Délais de remise du livrable	Pourcentage	Condition de versement du paiement
	Feuille de route de la mission intégrant la méthodologie, les plans de recherche (basée sur une approche genre et participative), le calendrier et les guides d'entretiens 1 présentation Powerpoint de la feuille de route Plan de rapport harmonisé pour toutes les chaînes de valeurs	2 semaines après le début du contrat – Août	15%	
	6 Rapports préliminaires des chaînes de valeurs : Produits cosmétiques à base de ressources minérales / Matériaux de construction écologique : sel, sable, gypse, pierre à chaud et marbre / Energie renouvelable – énergie solaire / Géothermie – primeurs / Tourisme bien-être, écologique et culturel / Produits de l'artisanat – Design – décoration 1 présentation Powerpoint des rapports préliminaires	2 mois après le début du contrat	45%	Sous trente (30) jours à compter de la date à laquelle les conditions suivantes seront respectées : a) l'acceptation écrite par le PNUD de la qualité des prestations (et non pas leur simple réception) ; et b) la réception de la facture du prestataire de services.
	6 Rapports finaux des chaînes de valeurs : Produits cosmétiques à base de ressources minérales / Matériaux de construction écologique : sel, sable, gypse, pierre à chaud et marbre / Energie renouvelable – énergie solaire / Géothermie –	2 mois et demi après le début du contrat	20%	

³Le PNUD préfère ne pas verser d'avance lors de la signature du contrat. Si le prestataire de services exige une avance, celle-ci sera limitée à 20 % du prix total offert. En cas de versement d'un pourcentage plus élevé ou d'une avance de plus de \$30,000, le PNUD obligera le prestataire de services à fournir une garantie bancaire ou un chèque de banque à l'ordre du PNUD du même montant que l'avance versée par le PNUD au prestataire de services.

	<p>primeurs / Tourisme bien-être, écologique et culturel / Produits de l'artisanat – Design – décoration</p> <p>1 Présentation Powerpoint de chaque rapport de chaîne de valeurs</p>			
	<p>1 Rapport consolidé des chaînes de valeurs qui i) met en exergue les opportunités de soutien mutuel entre les 6 chaînes de valeurs ; ii) priorise les interventions proposées en lien avec le mandat du PNUD ; iii) intègre un plan d'actions à court et moyen terme réaliste et intégrant les différents acteurs et parties prenantes devant intervenir ; iv) des recommandations claires, réalistes et pragmatiques pour le développement des chaînes de valeurs dans les gouvernorats cibles. (Maximum 30 pages)</p> <p>1 Présentation Powerpoint du rapport</p>	3 mois et demi après le début du contrat	20%	
Personne(s) devant examiner/inspecter/approuver les prestations/les services achevés et autoriser le versement du paiement	CTP Entrepreneuriat pour le Développement			
Type de contrat devant être signé	<input type="checkbox"/> Bon de commande <input type="checkbox"/> Contrat de services professionnels			
Critère d'attribution du contrat	<input type="checkbox"/> Score combiné le plus élevé (l'offre technique comptant pour 70 % et le prix pour 30 %) <input type="checkbox"/> Acceptation sans réserve des conditions générales du contrat du PNUD (CGC). Il s'agit d'un critère obligatoire qui ne peut pas être supprimé, quelle que soit la nature des services demandés. La non-acceptation des CGC peut constituer un motif de rejet de la soumission.			
Critère d'évaluation de la soumission	Soumission technique (70 %) <input type="checkbox"/> Expertise de l'entreprise 20%			

	<input type="checkbox"/> Méthodologie, son adéquation aux conditions et au calendrier du plan d'exécution 40% <input type="checkbox"/> Structure de la direction et qualifications du personnel clé 40% Soumission financière (30 %) A calculer en comparant le prix de la soumission par rapport au prix le plus bas des soumissions reçues par le PNUD.
Le PNUD attribuera le contrat à :	<input type="checkbox"/> Un seul et unique prestataire de services
Annexes de la présente RFP ⁴	<input type="checkbox"/> TOR détaillés (annexe 2) <input type="checkbox"/> Formulaire de présentation de la soumission (annexe 3) <input type="checkbox"/> Conditions générales / Conditions particulières (annexe 4) ⁵
Personnes à contacter pour les demandes de renseignements (Demandes de renseignements écrites uniquement) ⁶	L'Unité des Achats du PNUD Rue du Lac Windermere, Immeuble le Prestige Business Center, Tour A, Les Berges du Lac 1053, Tunis, Tunisie Adresse de courrier électronique : procurement.tn@undp.org Les réponses tardives du PNUD ne pourront pas servir de prétexte à la prorogation de la date-limite de dépôt des soumissions, sauf si le PNUD estime qu'une telle prorogation est nécessaire et communique une nouvelle date-limite aux soumissionnaires.

⁴Si les informations sont disponibles sur le Web, il est possible de ne fournir qu'un simple URL permettant d'y accéder.

⁵Il est signalé aux prestataires de services que la non-acceptation des conditions générales (CG) peut constituer un motif d'élimination du présent processus d'achat.

⁶La personne à contacter et l'adresse sont indiquées à titre officiel par le PNUD. Si des demandes de renseignements sont adressées à d'autres personnes ou adresses, même s'il s'agit de fonctionnaires du PNUD, le PNUD ne sera pas tenu d'y répondre et ne pourra pas confirmer leur réception.

Autres informations	<p>Les dommages et intérêts Seront appliqués comme suit :</p> <p>Pourcentage du prix contractuel par jour de retard et ce, à compter de la date prévue de remise du livrable : 0.2%</p> <p>Nombre maximal de jours de retard 30 jours après quoi le PNUD peut résilier le contrat.</p> <p>Seul l'adjudicataire du marché sera notifié par email.</p> <p>Les soumissionnaires non retenues ne sont pas automatiquement notifiés.</p> <p>Toutefois, toute demande d'information relative à l'état d'avancement du processus d'évaluation et/ou le résultat d'appel d'offre devra être adressé à l'unité Achat du PNUD par courriel à l'adresse email suivante :</p> <p>procurement.tn@undp.org</p>
---------------------	---



Recrutement d'un cabinet d'expertise national pour l'analyse de 6 chaînes de valeurs dans les 6 gouvernorats du Sud

TERMES DE RÉFÉRENCE

1. CONTEXTE

La Tunisie est confrontée à de nombreux enjeux socio-économiques et institutionnels qui entravent son potentiel de développement et représentent l'une des sources de préoccupations majeures des citoyens et citoyennes. Cette situation a été encore plus accentuée avec la pandémie de coronavirus qui exacerbe les inégalités.

Le marché de l'emploi en Tunisie se caractérise par un niveau de chômage préoccupant aggravé par les circonstances ayant accompagné la période post révolutionnaire et par la crise économique liée à la pandémie de Covid-19 qui n'a épargné aucun pays. Le chômage, qui stagnait à 15% depuis 2013, s'est accentué avec la pandémie atteignant les 18% au second trimestre 2020 avec une différenciation genrée de 10 points (15,2% pour les hommes, 25% pour les femmes). Le chômage des diplômés de l'enseignement supérieur est de 31.2% au T2 2020 (42.1% pour les femmes). En parallèle le pays a connu une inflation de 4.9% de 2020. Cette situation diffère entre les territoires compte tenu des disparités régionales qui persistent.

Pour contribuer à faire face à l'enjeu du chômage et fournir une alternative à l'emploi salarié tout en répondant aux défis identifiés, le Ministère de la Formation Professionnelle et de l'Emploi (MFPE) a développé en 2018 une Stratégie Nationale de l'Entrepreneuriat en Tunisie (SNEt) accompagné de son plan d'action.

Cette consultation s'inscrit dans le cadre du projet « Entrepreneuriat pour le développement », qui accompagne le Ministère de la Jeunesse, Sports et intégration professionnelle, et a pour objectif réaliser une analyse détaillée des 6 chaînes de valeurs suivantes, préalablement identifiées comme porteuses dans les 6 gouvernorats du Sud (Gabès, Gafsa, Kébili, Médenine, Tataouine, Tozeur) et d'identifier les opportunités de création d'entreprises ou de mise à l'échelle d'entreprises existantes :

- Produits cosmétiques à base de ressources minérales
- Matériaux de construction écologique : sel, sable, gypse, pierre à chaud et marbre
- Energie renouvelable – énergie solaire
- Géothermie – primeurs
- Tourisme bien-être, écologique et culturel
- Produits de l'artisanat / Design – décoration

2. OBJECTIFS DE LA MISSION

L'objectif global de cette mission est de réaliser une analyse détaillée des chaînes de valeurs suivantes dans les 6 gouvernorats du Sud (Gabès, Gafsa, Kébili, Médenine, Tataouine, Tozeur) : Produits cosmétiques à base de ressources minérales / Matériaux de construction écologique : sel, sable, gypse, pierre à chaud et marbre / Energie renouvelable – énergie solaire / Géothermie – primeurs / Tourisme bien-être, écologique et culturel / Produits de l'artisanat – Design – décoration. Le potentiel de développement de chacune des chaînes de valeur devra être analysée de façon transversale dans les 6 gouvernorats ciblés.

Il s'agira également d'identifier le potentiel du marché et les liens entre les activités de subsistance existantes des populations, dans les gouvernorats cibles, afin de fournir des informations factuelles pour éclairer les interventions du projet E&D et la conception de programmes visant l'autonomisation des jeunes, des femmes et des groupes vulnérables. En particulier, l'analyse de la chaîne de valeur devrait mettre en lumière le statut et la viabilité des marchés existants et potentiels et déterminer lesquels sont prometteurs en termes de création d'emploi (en ciblant en particulier les femmes et populations vulnérables), d'expansion des produits, de viabilité du marché, de possibilités de valeur ajoutée, d'amélioration de la qualité et de disponibilité des intrants pour les petits producteurs.

Enfin, l'analyse devra mettre en exergue le potentiel de soutien mutuel entre les différentes chaînes de valeurs.

3. OBJECTIFS SPECIFIQUES

- 1) Analyse générale des conditions de la demande et de l'offre pour les domaines prioritaires dans les 6 chaînes de valeurs (Produits cosmétiques à base de ressources minérales / Matériaux de construction écologique : sel, sable, gypse, pierre à chaud et marbre / Energie renouvelable – énergie solaire / Géothermie – primeurs / Tourisme bien-être, écologique et culturel / Produits de l'artisanat – Design – décoration)
- 2) Identification et analyse des marchés disponibles et potentiels pour chaque secteur priorisé dans les gouvernorats cibles ;
- 3) Analyse de l'approvisionnement et des considérations logistiques
- 4) Identification des acteurs de chaque chaîne de valeur et principales parties prenantes avec lesquelles le projet E&D devrait travailler pour promouvoir le marché et la chaîne de valeur
- 5) Les considérations de genre et la gestion des risques à prendre en compte et à gérer dans la mise en œuvre du projet, en particulier pour le marché et la valeur promotion de la chaîne pour et dirigée par les femmes avec une analyse claire et des recommandations concrètes pour les domaines susmentionnés.

4. DESCRIPTION DES PRESTATIONS ET TACHES DEMANDEES

(1) Mener une revue approfondie de la littérature clairement référencée en examinant toutes les analyses de la chaîne de valeur et les évaluations de marché existantes en lien avec les 6 chaînes de valeurs identifiées dans les 6 gouvernorats du Sud (Gabès, Gafsa, Kébili, Médenine, Tataouine, Tozeur), en mettant l'accent sur les options viables et pertinentes à promouvoir leur autonomisation économique et les documents de projet pertinents.

(2) Rédiger une méthodologie appropriée pour la collecte de données primaires et développer des outils de collecte de données (par exemple, guides d'entretiens/questionnaires avec les acteurs du marché, entretiens avec des informateurs clés, discussions de groupe, consultations avec les bénéficiaires / communautés) qui seront utilisés pour mener l'étude de faisabilité du marché et l'analyse de la chaîne de valeur. La méthodologie devrait intégrer les considérations de genre et être adaptée pour identifier les possibilités d'autonomisation économique des femmes.

(3) Planifier et mener une analyse concrète des niches d'autocréation d'emplois (entrepreneuriat) pour les populations vulnérables au sein des filières cibles avec un focus sur les opportunités et entraves existantes, et une formulation de recommandations permettant de consolider le développement de ces filières :

- Identifier et analyser les éléments suivants :
 - des principaux marchés locaux, régionaux, nationaux et, le cas échéant, distants.
 - les maillons de chaque chaîne de valeur (les principaux intervenants de chaque filière)
 - La relation entre les maillons d'une chaîne de valeur
 - Le potentiel de production de chaque filière
 - Les circuits de commercialisation avec les prix estimatifs des produits et des sous-produits des filières
 - les principales contraintes et opportunités de marketing dans la chaîne de valeur et faire des recommandations appropriées;
 - les liens potentiels entre les différentes chaînes de valeur ciblées et définir les opportunités et moyen de soutien mutuel entre les chaînes de valeurs ciblés ;
- Analyse des opportunités et niche d'autocréation d'emploi
- Analyse des 6 chaînes de valeurs retenues pour chaque région et les opportunités de soutien / de consolidation des CDV dans chaque région. L'analyse des 6 CDV devra intégrer les spécificités socio-économiques, environnementales et contextuelles propres à chaque région.
- Etude des conditions de demande et d'offre des différentes chaînes de valeurs dans les régions cibles ;
- Évaluation des liens possibles avec les commerçants et les exportateurs des autres régions du pays ;
- Evaluation des opportunités de commerce avec les pays voisins, notamment la Libye ;
- Évaluation de la taille des marchés, du volume des ventes, de l'intégration / segmentation du marché;
- Structure du marché local et environnement propice (par exemple, barrières entre les sexes, barrières liées aux conflits, dynamiques communautaires, problèmes de sécurité ou politiques affectant l'accès au marché);
- Analyse sexospécifique des chaînes de valeur, notamment pour identifier la participation des femmes à la chaîne de valeur et les obstacles et opportunités liés au genre en général. Cette analyse devrait également inclure la nature du travail effectué par les hommes et les femmes; qui domine quel maillon de la chaîne de valeur et pourquoi; quelles technologies conviennent aux femmes; les facteurs sociaux et culturels qui peuvent empêcher les femmes d'obtenir des avantages du travail qu'elles accomplissent;
- Comportement des principaux acteurs du marché (par exemple, consommateurs, vendeurs, commerçants, intermédiaires, employeurs);
- Mécanismes d'achat, exigences du marché (normes, conditions de livraison) et prix, taux de salaire;
- Technologies actuelles de production, de transformation et de commercialisation agricoles, artisanales et autres moyens de subsistance
- Disponibilité des intrants nécessaires ;
- Examiner l'adéquation de la technologie disponible utilisée pour la production;
- Autres domaines identifiés par la méthodologie et la collecte de données.

(4) Rédiger un rapport d'analyse de chaque chaîne de valeur, qui comprend un résumé, les maillons faibles de la chaîne de valeur et des recommandations pratiques qui peuvent être utilisées pour informer les programmes du PNUD sur l'entrepreneuriat, notamment en faveur de l'ESS et de l'autonomisation économique des femmes dans les gouvernorats cibles et assurer la viabilité, l'adéquation et finalement durabilité des activités à mettre en œuvre.

(5) Rédiger un rapport consolidé des chaînes de valeurs qui i) met en exergue les opportunités de soutien mutuel entre les 6 chaînes de valeurs ; ii) priorise les interventions proposées en lien avec le mandat du PNUD ; iii) intègre un plan d'actions à court et moyen terme réaliste et intégrant les différents acteurs et parties prenantes devant intervenir ; iv) Une note pour chaque gouvernorat qui précise les opportunités de la région vis à vis des chaînes de valeurs incluant recommandations claires, réalistes et pragmatiques pour le développement des chaînes de valeur.

La réalisation de l'analyse des 6 chaînes de valeurs devra se faire en parallèle afin de respecter l'échéancier de la mission (4 mois).

L'équipe d'étude devra coordonner étroitement avec le PNUD, le comité de suivi du projet « Entrepreneuriat pour le développement », le Ministère JSIP, les comités régionaux ainsi que les structures sous-tutelle des ministères concernés au niveau central et régional pour la conception et la conduite de l'étude. L'équipe d'étude collaborera également avec les autres partenaires du projet (notamment Ministère de la femme, MDICI, banques et structures d'appui et de financement) et veillera à adopter une approche participative.

La réalisation de la mission comprendra des déplacements terrains qui devront être planifiés par le prestataire en coordination avec l'équipe du PNUD, le MJSIP et les partenaires du projet.

Les livrables devront être présentés et discutés devant les comités régionaux et le comité de suivi du projet.

Les déplacements terrains devront être inclus dans l'offre financière du cabinet et ne seront pas pris en charge par le PNUD.

5. LIVRABLES ET DELAIS DE REALISATION

Livrables	Jours de travaux et délais	Validation
Feuille de route de la mission intégrant la méthodologie, les plans de recherche (basée sur une approche genre et participative), le calendrier et les guides d'entretiens/questionnaires 1 présentation powerpoint de la feuille de route.	8H/j – Août	CTP projet E&D
Plan de rapport harmonisé pour toutes les chaînes de valeurs	2 H/j- Août	
6 Rapports préliminaires des chaînes de valeurs : Produits cosmétiques à base de ressources minérales / Matériaux de construction écologique : sel, sable, gypse, pierre à chaud et marbre / Energie renouvelable – énergie solaire / Géothermie – primeurs / Tourisme bien-être, écologique et culturel / Produits de l'artisanat – Design – décoration 1 présentation powerpoint des rapports préliminaires	150H/j – Août / Septembre	

6 Rapports finaux des chaînes de valeurs : Produits cosmétiques à base de ressources minérales / Matériaux de construction écologique : sel, sable, gypse, pierre à chaud et marbre / Energie renouvelable – énergie solaire / Géothermie – primeurs / Tourisme bien-être, écologique et culturel / Produits de l’artisanat – Design – décoration 1 Présentation Powerpoint de chaque rapport de chaîne de valeurs	30H/j – Septembre	
1 Rapport consolidé des chaînes de valeurs qui i) met en exergue les opportunités de soutien mutuel entre les 6 chaînes de valeurs ; ii) priorise les interventions proposées en lien avec le mandat du PNUD ; iii) intègre un plan d’actions à court et moyen terme réaliste et intégrant les différents acteurs et parties prenantes devant intervenir ; iv) des recommandations claires, réalistes et pragmatiques pour le développement des chaînes de valeurs dans les gouvernorats cibles. (Maximum 30 pages) 1 Présentation Powerpoint du rapport	30H/j – Septembre / Octobre	
TOTAL	220 H/j	

La réalisation de l’analyse des 6 chaînes de valeurs devra se faire en parallèle afin de respecter l’échéancier de remise des livrables (la mission s’étalera sur 4 mois).

6. MODALITES DE PAIEMENT

L’échéancier de fourniture des livrables sera défini par la note méthodologique et d’un commun accord entre le Prestataire et l’équipe-projet.

Livrables à présenter	Pourcentage
Feuille de route de la mission intégrant la méthodologie, les plans de recherche (basée sur une approche genre et participative), le calendrier et les guides d’entretiens 1 présentation Powerpoint de la feuille de route	15 %
Plan de rapport harmonisé pour toutes les chaînes de valeurs	
6 Rapports préliminaires des chaînes de valeurs : Produits cosmétiques à base de ressources minérales / Matériaux de construction écologique : sel, sable, gypse, pierre à chaud et marbre / Energie renouvelable – énergie solaire / Géothermie – primeurs / Tourisme bien-être, écologique et culturel / Produits de l’artisanat – Design – décoration 1 présentation Powerpoint des rapports préliminaires	45%
6 Rapports finaux des chaînes de valeurs : Produits cosmétiques à base de ressources minérales / Matériaux de construction écologique : sel, sable, gypse, pierre à chaud et marbre / Energie renouvelable – énergie solaire / Géothermie – primeurs / Tourisme bien-être, écologique et culturel / Produits de l’artisanat – Design – décoration	20%

1 Présentation Powerpoint de chaque rapport de chaine de valeurs	
1 Rapport consolidé des chaines de valeurs qui i) met en exergue les opportunités de soutien mutuel entre les 6 chaines de valeurs ; ii) priorise les interventions proposées en lien avec le mandat du PNUD ; iii) intègre un plan d'actions à court et moyen terme réaliste et intégrant les différents acteurs et parties prenantes devant intervenir ; iv) des recommandations claires, réalistes et pragmatiques pour le développement des chaines de valeurs dans les gouvernorats cibles. (Maximum 30 pages)	20%
1 Présentation Powerpoint du rapport	

7. QUALIFICATIONS EXIGÉES DU PERSONNEL-CLÉ :

Le cabinet d'expertise doit avoir :

- Au moins 3 ans d'expérience dans l'analyse économique ;
- Avoir au moins 2 expériences dans la production d'analyse ou études sur les chaines de valeurs ;
- Bonus : La connaissance du terrain serait un atout (expérience dans un ou plusieurs des gouvernorats ci-après mentionnés : Medenine, Tataouine, Gabès, Gafsa, Kebili, Tozeur)
- Expérience avec le PNUD / organismes internationaux

Pour la réalisation de la mission décrite dans les présents termes de référence, le Prestataire devra proposer une équipe pluridisciplinaire composée au moins de cinq (5) expert.es ayant les profils suivants. Un.e expert.e pourra répondre à plusieurs profils.

Le soumissionnaire devra désigner clairement le(s) profil(s) associé(s) à chaque expert.es selon la terminologie ci-dessous :

Profils	Qualifications	Tâches
(01) Chef-fe de projet	<ul style="list-style-type: none"> - Master ou équivalent en économie, entrepreneuriat, sciences sociales, commerce, ou tout autre domaine pertinent pour la mission - Au moins 5 ans d'expérience dans l'analyse économique et l'analyse du marché - Au moins 3 expériences de production d'analyse/étude sur les chaines de valeurs - Au moins 3 expériences dans la promotion du développement des entreprises, y compris les activités d'autonomisation 	<ul style="list-style-type: none"> - Responsabilité globale des prestations (méthodologie, qualité et délais). - Planification et supervision de son équipe. - Gestion des relations entre les différentes parties prenantes du projet. - Rapports réguliers et opportuns. - Cohérence entre les 6 rapports. - Consolidation, recommandations et mise en exergue des liens entre les 6 chaines de valeur.

	<p>économique des femmes et l'analyse de marché</p> <ul style="list-style-type: none"> - Au moins 3 expériences démontrant une très bonne connaissance du tissu et contexte sociaux économique tunisien - Maîtrise de l'arabe, du français et de l'anglais. 	<ul style="list-style-type: none"> - Plan d'action pour le développement des chaînes de valeurs
Expert-e en produits cosmétiques à base de ressources minérales	<ul style="list-style-type: none"> - Bac +4 en économie, entrepreneuriat, sciences sociales, commerce, ou domaine spécifique à la chaîne de valeur cible - 3 expériences d'analyse du marché, en lien avec la chaîne de valeur dans le domaine des produits cosmétiques à base de ressources minérales 	Analyse de la chaîne de valeurs des produits cosmétiques à base de ressources minérales dans les 6 gouvernorats du Sud
Expert-e en matériaux de construction écologique : sel, sable, gypse, pierre à chaud et marbre	<ul style="list-style-type: none"> - Bac +4 en économie, entrepreneuriat, sciences sociales, commerce, ou domaine spécifique à la chaîne de valeur cible - 3 expériences d'analyse du marché, en en lien avec la chaîne de valeur dans le domaine des matériaux de construction écologique : sel, sable, gypse, pierre à chaud et marbre 	Analyse de la chaîne de valeurs des matériaux de construction écologique : sel, sable, gypse, pierre à chaud et marbre dans les 6 gouvernorats du Sud
Expert-e en énergie renouvelable – énergie solaire	<ul style="list-style-type: none"> - Bac +4 en économie, entrepreneuriat, sciences sociales, commerce, ou domaine spécifique à la chaîne de valeur cible - 3 expériences d'analyse du marché, en lien avec la chaîne de valeur dans le domaine de l'énergie renouvelable – énergie solaire 	Analyse de la chaîne de valeurs de l'énergie renouvelable – énergie solaire dans les 6 gouvernorats du Sud

Expert-e en géothermie – primeurs	<ul style="list-style-type: none"> - Bac +4 en économie, entrepreneuriat, sciences sociales, commerce, ou domaine spécifique à la chaîne de valeur cible - 3 expériences d’analyse du marché, en lien avec la chaîne de valeur dans le domaine de la géothermie – primeurs 	Analyse de la chaîne de valeurs de la géothermie – primeurs dans les 6 gouvernorats du Sud
Expert-e en tourisme bien-être, écologique et culturel	<ul style="list-style-type: none"> - Bac +4 en économie, entrepreneuriat, sciences sociales, commerce, ou domaine spécifique à la chaîne de valeur cible - 3 expériences d’analyse du marché, en lien avec la chaîne de valeur dans le domaine du tourisme bien-être, écologique et culturel 	Analyse de la chaîne de valeurs du tourisme bien-être, écologique et culturel dans les 6 gouvernorats du Sud
Expert-e en produits de l’artisanat – design – décoration	<ul style="list-style-type: none"> - Bac +4 en économie, entrepreneuriat, sciences sociales, commerce, ou domaine spécifique à la chaîne de valeur cible - 3 expériences d’analyse du marché, en lien avec la chaîne de valeur dans le domaine de l’artisanat – design – décoration 	Analyse de la chaîne de valeurs de l’artisanat – design – décoration dans les 6 gouvernorats du Sud

8. LIEU DES TRAVAUX DE LA MISSION :

Les lieux des activités des expert-es seront Tunis et les régions du Sud : Gabes, Gafsa, Kébili, Médenine, Tataouine et Tozeur, en concertation avec le MJSIP, l’ANETI et le PNUD.

9. LANGUES UTILISÉES :

La langue principale à utiliser pour la réalisation des travaux est la langue française. La langue arabe est aussi à utiliser lors des événements à organiser et dans le cadre des réunions.

10. DELAIS D’EXECUTION ET ESTIMATION DU NIVEAU D’EFFORT REQUIS :

La durée de la mission objet du présent appel d’offres est de 4 mois à compter de la date de signature du contrat, incluant les délais d’approbation des livrables.

La charge de travail de la présente mission est estimée à 220 hommes-jours.

11. MÉTHODOLOGIE D'ÉVALUATION DES OFFRES :

11.1. Constitution des offres techniques et financières :

- Il appartient à chaque soumissionnaire de répondre précisément au dossier d'appel d'offres, et ce en présentant une offre technique et une offre financière séparées dans deux enveloppes distinctes fermées. Si cette condition fait défaut, l'offre sera rejetée.
- ✓ **Enveloppe 1/ fichier 1 avec l'intitulé : offre technique en un original (soumission par email est permise)** comprenant obligatoirement les documents administratifs suivants :
 - Une attestation d'immatriculation/de paiement délivrée par l'administration fiscale attestant que le soumissionnaire est à jour de ses obligations fiscales ou une attestation d'exonération fiscale, si le soumissionnaire jouit d'un tel privilège ;
 - Un certificat d'immatriculation de l'entreprise, ainsi que les statuts ou tout document équivalent **si le soumissionnaire n'est pas une société** ;
 - Les documents d'enregistrement de la raison sociale, le cas échéant ;
 - Une lettre officielle de nomination en qualité de représentant local, si le soumissionnaire dépose une soumission pour le compte d'une entité située en dehors du pays ;
 - Une déclaration écrite de non-inscription sur la liste 1267/1989 du Conseil de sécurité de l'ONU, sur la liste de la division des achats de l'ONU ou sur toute autre liste d'exclusion de l'ONU.
 - Une présentation du soumissionnaire, ses références pertinentes et les justificatifs de ces références ;
 - Les CVs des experts proposés, faisant apparaître, de manière claire, leurs références pertinentes ;
 - Une méthodologie de travail, un plan d'exécution et un chronogramme détaillé par expert et par tâche, incluant le niveau d'effort (en hommes-jours) assigné à chaque expert.
- ✓ **Enveloppe 2 / fichier 2** avec l'intitulé **offre financière** : original, cette offre doit intégrer et faire apparaître les coûts unitaires et totaux d'hommes-jours par expert, et le cas échéant les frais forfaitaires relatifs aux déplacements en Tunisie et de transports aériens et de séjours à Tunis (pour les experts non-résidents en Tunisie). Par conséquent, le PNUD ne prendra pas en charge les frais de déplacements en Tunisie et de transport aérien et de séjour à Tunis des experts non-résidents du soumissionnaire sélectionné, étant donné que ces frais ont été intégrés au préalable dans son offre financière.

Il est important de noter que les frais de logistique concernant l'organisation de tout événement dans le cadre de la présente mission seront pris en charge par le PNUD et ne doivent pas, par conséquent, figurer dans l'offre financière du soumissionnaire.

Le PNUD applique une indemnité pour les dommages ou risques causés au PNUD découlant de retards du contractant ou de la violation de ses obligations, en vertu du contrat, à hauteur de 0.2% du prix du contrat par jour de retard avec un maximum de quatre (04) semaines de retard, après quoi le PNUD pourra résilier le contrat.

11.2. Evaluation des offres :

- La commission d'évaluation procédera à l'élimination des offres non-conformes à l'objet ou qui ne répondent pas aux conditions du dossier d'appel d'offres associé aux présents termes de référence.
- La commission d'évaluation procédera à l'évaluation des offres techniques (parmi les offres recevables) en suivant la méthodologie d'évaluation technique ci-après développée.
- Seules les offres ayant obtenu une note technique supérieure ou égale à 700 points seront retenues pour l'évaluation financière.
- La commission d'évaluation procédera à l'évaluation des offres financières (relatives aux offres techniques ayant obtenu une note supérieure ou égale à 700 points) en suivant la méthodologie d'évaluation financière ci-après développée.
- L'évaluation fera l'objet d'une sélection au mieux-disant, tenant compte d'une pondération de 70% de la note technique et de 30% de la note financière.

11.2.1. Évaluation des offres (soumissions) techniques :

Les offres techniques seront évaluées sur la base de leur conformité aux présents termes de référence, à l'aide des critères d'évaluation et du barème de notation suivants :

Résumé des formulaires d'évaluation de la soumission technique		Coefficient de pondération de la note	Points maximum
1.	Expertise de l'entreprise	20%	200
2.	Méthodologique de travail, planning et chronogramme détaillé par expert et par tâche	40%	400
3.	Expert-es proposé-es	40%	400
Total		100%	1000

Evaluation de la soumission technique Formulaire 1		Points maximum
Expertise de l'entreprise / organisation		200
1.1	Au moins 3 ans d'expérience dans l'analyse économique <ul style="list-style-type: none"> • Entre 3 et 5 ans d'expériences35 points • Entre 5 et 8 ans d'expériences50 points • Plus de 8 ans d'expériences75 points 	75
1.2	Avoir au moins 2 expériences dans la production d'analyse ou études sur les chaînes de valeurs <ul style="list-style-type: none"> • De 2 à 4 d'expériences.....30 pts • De 5 à 6 d'expériences.....50 pts • A partir de 7 expériences.....75 pts 	75
1.3	La connaissance du terrain serait un atout (expérience dans un ou plusieurs des gouvernorats ci-après mentionnés : Medenine, Tataouine, Gabès, Gafsa, Kebili, Tozeur) <ul style="list-style-type: none"> • 1 à 2 expérience dans 1 gouvernorat du Sud10 points • 3 expériences et plus dans au moins 2 gouvernorats du Sud.....25 points 	25
1.4	Expérience avec le PNUD / organismes internationaux	25

Evaluation de la soumission technique Formulaire 2		Points maximum
Proposition de méthodologie de travail, planning et chronogramme détaillé par expert et par tâche		400
2.1	Dans quelle mesure le soumissionnaire comprend-il la mission à accomplir ?	100
2.2	Les aspects importants des tâches à accomplir ont-ils été traités de manière suffisamment détaillée par rapport aux termes de référence ?	200
2.3	La présentation est-elle claire et l'organisation des activités ainsi que la planification logistique sont-ils réalisables et garantissent-ils une mise en œuvre efficace du projet ?	100

Evaluation de la soumission technique Formulaire 3		Points maximum
Experts proposés		400
3.1	Profil 1 : Expert·e Entrepreneuriat – Chef·fe de projet	100
3.1.1	Diplôme de Master ou équivalent en économie, entrepreneuriat, sciences sociales, commerce, ou tout autre domaine pertinent pour la mission. Titulaire d'un diplôme dans un domaine pertinent <ul style="list-style-type: none"> • Maitrise/ Master (Bac +4).....12 points • Doctorat.....15 points 	15
3.1.2	Expériences dans l'analyse économique et l'analyse du marché, <ul style="list-style-type: none"> • Entre 5 et 6 ans d'expériences10 points • Entre 6 et 8 ans d'expériences15 points • Plus de 8 ans d'expériences20 points 	20
3.1.3	Expériences dans la production d'analyse/étude sur les chaînes de valeurs: <ul style="list-style-type: none"> • De 3 à 4 d'expériences.....10 pts • De 5 à 6 d'expériences.....15 pts • A partir de 7 expériences.....20 pts 	20
3.1.4	Expériences dans la promotion du développement des entreprises, y compris les activités d'autonomisation économique des femmes et l'analyse de marché: <ul style="list-style-type: none"> • De 3 à 4 d'expériences.....10 pts • De 5 à 6 d'expériences.....15 pts • A partir de 7 expériences.....20 pts 	20
3.1.5	Expériences démontrant une très bonne connaissance du tissu et contexte sociaux économique tunisien: <ul style="list-style-type: none"> • De 3 à 4 d'expériences.....10 pts • De 5 à 6 d'expériences.....15 pts • A partir de 7 expériences.....20 pts 	20
3.1.6	Compétences linguistiques : Maitrise de la langue française, arabe et anglais à l'oral et à l'écrit.	5
3.2	Profil 2 : Expert·e en produits cosmétiques à base de ressources minérales	50

3.2.1	Diplôme universitaire BAC + 4 en économie, entrepreneuriat, sciences sociales, commerce, ou domaine spécifique à la chaîne de valeur cible. Titulaire d'un diplôme dans un domaine pertinent <ul style="list-style-type: none"> • Maitrise/ Master (Bac +4).....12 points • Doctorat.....15 points 	15
3.2.2	Expériences d'analyse du marché, en particulier de l'analyse de chaîne de valeur dans le domaine des produits cosmétiques à base de ressources minérales <ul style="list-style-type: none"> • De 3 à 4 d'expériences.....20 pts • De 5 à 6 d'expériences.....25 pts • A partir de 7 expériences.....35 pts 	35
3.3	Profil 3 : Expert·e en matériaux de construction écologique : sel, sable, gypse, pierre à chaud et marbre	50
3.3.1	Diplôme universitaire BAC + 4 en économie, entrepreneuriat, sciences sociales, commerce, ou domaine spécifique à la chaîne de valeur cible. Titulaire d'un diplôme dans un domaine pertinent <ul style="list-style-type: none"> • Maitrise/ Master (Bac +4).....12 points • Doctorat.....15 points 	15
3.3.2	Expériences d'analyse du marché, en particulier de l'analyse de chaîne de valeur dans le domaine des matériaux de construction écologique : sel, sable, gypse, pierre à chaud et marbre <ul style="list-style-type: none"> • De 3 à 4 d'expériences.....20 pts • De 5 à 6 d'expériences.....25 pts • A partir de 7 expériences.....35 pts 	35
3.4	Profil 4 : Expert·e en énergie renouvelable – énergie solaire	50
3.4.1	Diplôme universitaire BAC + 4 en économie, entrepreneuriat, sciences sociales, commerce, ou domaine spécifique à la chaîne de valeur cible. Titulaire d'un diplôme dans un domaine pertinent <ul style="list-style-type: none"> • Maitrise/ Master (Bac +4).....12 points • Doctorat.....15 points 	15
3.4.2	Expériences d'analyse du marché, en particulier de l'analyse de chaîne de valeur dans le domaine de l'énergie renouvelable – énergie solaire <ul style="list-style-type: none"> • De 3 à 4 d'expériences.....20 pts • De 5 à 6 d'expériences.....25 pts • A partir de 7 expériences.....35 pts 	35
3.5	Profil 5 : Expert·e en géothermie – primeurs	50
3.5.1	Diplôme universitaire BAC + 4 en économie, entrepreneuriat, sciences sociales, commerce, ou domaine spécifique à la chaîne de valeur cible. Titulaire d'un diplôme dans un domaine pertinent <ul style="list-style-type: none"> • Maitrise/ Master (Bac +4).....12 points • Doctorat.....15 points 	15
3.5.2	Expériences d'analyse du marché, en particulier de l'analyse de chaîne de valeur dans le domaine de la géothermie – primeurs <ul style="list-style-type: none"> • De 3 à 4 d'expériences.....20 pts • De 5 à 6 d'expériences.....25 pts • A partir de 7 expériences.....35 pts 	35

3.6	Profil 6 : Expert·e en tourisme bien-être, écologique et culturel	50
3.2.1	Diplôme universitaire BAC + 4 en économie, entrepreneuriat, sciences sociales, commerce, ou domaine spécifique à la chaîne de valeur cible. Titulaire d'un diplôme dans un domaine pertinent <ul style="list-style-type: none"> • Maitrise/ Master (Bac +4).....12 points • Doctorat.....15 points 	15
3.2.2	Expériences d'analyse du marché, en particulier de l'analyse de chaîne de valeur dans le domaine du tourisme bien-être, écologique et culturel <ul style="list-style-type: none"> • De 3 à 4 d'expériences.....20 pts • De 5 à 6 d'expériences.....25 pts • A partir de 7 expériences.....35 pts 	35
3.7	Profil 7 : Expert·e en produits de l'artisanat – design – décoration	50
3.2.1	Diplôme universitaire BAC + 4 en économie, entrepreneuriat, sciences sociales, commerce, ou domaine spécifique à la chaîne de valeur cible. Titulaire d'un diplôme dans un domaine pertinent <ul style="list-style-type: none"> • Maitrise/ Master (Bac +4).....12 points • Doctorat.....15 points 	15
3.2.2	Expériences d'analyse du marché, en particulier de l'analyse de chaîne de valeur dans le domaine de l'artisanat – design – décoration <ul style="list-style-type: none"> • De 3 à 4 d'expériences.....20 pts • De 5 à 6 d'expériences.....25 pts • A partir de 7 expériences.....35 pts 	35

11.2.2. Évaluation des offres (soumissions) financières :

- Toute offre n'ayant pas obtenu la note technique minimale requise (700 points) ne sera pas retenue pour l'évaluation financière.
- À l'offre financière la moins onéreuse (parmi les offres retenues) est attribuée la note maximale de 1000 points ;
- La note financière d'une offre n est calculée comme suit :

$$NF_n = (OF_{mo} / OF_n) * 1000$$

NF_n = note financière de l'offre n (sur 1000 points) ;

OF_{mo} = montant de l'offre la moins onéreuse ;

OF_n = montant de l'offre n.

11.2.3. Sélection de la meilleure offre :

- La note globale d'une offre n est calculée comme suit :

$$NG_n = 70\% * NT_n + 30\% * NF_n$$

NG_n = note globale de l'offre n ;

NT_n = note technique de l'offre n (700 points ≤ NT_n ≤ 1000 points) ;

NF_n = note financière de l'offre n.

- L'offre n retenue sera celle qui aura obtenu la meilleure note globale NG_n.

FORMULAIRE DE PRESENTATION DE LA SOUMISSION DU PRESTATAIRE DE SERVICES⁷

(Le présent formulaire doit être soumis uniquement sur le papier à en-tête officiel du prestataire de services⁸)

[insérez le lieu et la date]

A : [insérez le nom et l'adresse du coordonnateur du PNUD]

Chère Madame/Cher Monsieur,

Le prestataire de services soussigné accepte par les présentes de fournir les prestations suivantes au PNUD conformément aux exigences définies dans la RFP en date du [précisez la date] et dans l'ensemble de ses annexes, ainsi qu'aux dispositions des conditions contractuelles générales du PNUD.

A. Qualifications du prestataire de services

Le prestataire de services doit décrire et expliquer les raisons pour lesquelles il est le mieux à même de répondre aux exigences du PNUD en indiquant ce qui suit :

- a) Profile – décrivant la nature de l'activité, le domaine d'expertise, les licences, certifications, accréditations ;*
- b) Licences commerciales – documents d'immatriculation, attestation du paiement des impôts, etc. ;*
- c) Etats financiers vérifiés les plus récents – état des résultats et bilan pour témoigner de sa stabilité financière, de sa liquidité, de sa solvabilité et de sa réputation sur le marché, etc. ;*
- d) Antécédents – liste des clients ayant bénéficié de prestations similaires à celles que demande le PNUD, contenant une description de l'objet du contrat, de la durée du contrat, de la valeur du contrat et des références à contacter ;*
- e) Certificats et accréditations – y compris les certificats de qualité, les enregistrements de brevets, les certificats de viabilité environnementale, etc.*
- f) Déclaration écrite de non-inscription sur la liste 1267/1989 du Conseil de sécurité de l'ONU, sur la liste de la division des achats de l'ONU ou sur toute autre liste d'exclusion de l'ONU.*

⁷Ceci sert de guide au prestataire de services dans le cadre de la préparation de sa soumission.

⁸Le papier à en-tête officiel doit indiquer les coordonnées – adresses, courrier électronique, numéros de téléphone et de fax – aux fins de vérification.

B. Méthodologie proposée pour la fourniture des services

Le prestataire de services doit décrire la manière dont il entend répondre aux exigences du PNUD en fournissant une description détaillée des modalités d'exécution essentielles, des conditions d'information et des mécanismes d'assurance de la qualité qui seront mis en œuvre et en démontrant que la méthodologie proposée sera adaptée aux conditions locales et au contexte des prestations.

C. Qualifications du personnel clé

Si la RFP en fait la demande, le prestataire de services doit fournir :

- a) les noms et qualifications des membres du personnel clé qui fourniront les services, en indiquant qui assumera les fonctions de chef d'équipe, qui aura un rôle de soutien, etc. ;*
- b) des CV témoignant des qualifications des intéressés doivent être fournis si la RFP en fait la demande ;
et*
- c) la confirmation écrite par chaque membre du personnel qu'il sera disponible pendant toute la durée du contrat.*

D. Ventilation des coûts par prestation*

N°	Livrables à présenter	Pourcentage du prix total	Prix (forfaitaire, tout compris) en HT
1	Feuille de route de la mission intégrant la méthodologie, les plans de recherche (basée sur une approche genre et participative), le calendrier et les guides d'entretiens 1 présentation Powerpoint de la feuille de route	15 %	
2	Plan de rapport harmonisé pour toutes les chaînes de valeurs		
3	6 Rapports préliminaires des chaînes de valeurs : Produits cosmétiques à base de ressources minérales / Matériaux de construction écologique : sel, sable, gypse, pierre à chaud et marbre / Energie renouvelable – énergie solaire / Géothermie – primeurs / Tourisme bien-être, écologique et culturel / Produits de l'artisanat – Design – décoration 1 présentation Powerpoint des rapports préliminaires	45%	
4	6 Rapports finaux des chaînes de valeurs : Produits cosmétiques à base de ressources minérales / Matériaux de construction écologique : sel, sable, gypse, pierre à chaud et marbre / Energie renouvelable – énergie solaire / Géothermie – primeurs / Tourisme bien-être, écologique et culturel / Produits de l'artisanat – Design – décoration 1 Présentation Powerpoint de chaque rapport de chaîne de valeurs	20%	
5	1 Rapport consolidé des chaînes de valeurs qui i) met en exergue les opportunités de soutien mutuel entre les 6 chaînes de valeurs ; ii) priorise les interventions proposées en lien avec le mandat du PNUD ; iii) intègre un plan d'actions à court et moyen terme réaliste et intégrant les différents acteurs et parties prenantes devant intervenir ; iv) des recommandations claires, réalistes et pragmatiques pour le développement des chaînes de valeurs dans les gouvernorats cibles. (Maximum 30 pages) 1 Présentation Powerpoint du rapport	20%	
	Total	100%	

**Ceci servira de fondement aux tranches de paiement*

Prière de spécifier la devise de l'offre

E. Ventilation des coûts par élément de coût *[Il ne s'agit que d'un exemple]*

Description de l'activité	Rémunération par unité de temps	Durée totale de l'engagement	Nombre d'employés	Tarif total
I. Services fournis par le personnel				
1. Services du bureau principal				
a. Expertise 1				
b. Expertise 2				
c. Expertise 3				
2. Services des bureaux locaux				
a. Expertise 1				
b. Expertise 2				
3. Services fournis de l'étranger				
a. Expertise 1				
b. Expertise 2				
II. Frais				
1. Frais de déplacement				
2. Indemnité journalière				
3. Communications				
4. Reproduction				
5. Location de matériel				
6. Autres				
III. Autres coûts connexes				

[Nom et signature de la personne habilitée par le prestataire de services]

[Fonctions]

[Date]

Conditions générales applicables aux services

1.0 STATUT JURIDIQUE :

Le prestataire sera considéré comme ayant le statut juridique d'un prestataire indépendant vis-à-vis du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). Le personnel et les sous-traitants du prestataire ne seront considérés à aucun titre comme étant les employés ou agents du PNUD ou de l'Organisation des Nations Unies.

2.0 SOURCE DES INSTRUCTIONS :

Le prestataire ne pourra demander à une autorité externe au PNUD ou accepter de celle-ci aucune instruction au titre de la fourniture de ses services en application du présent contrat. Le prestataire devra s'abstenir de tout acte susceptible d'avoir des conséquences préjudiciables pour le PNUD ou l'Organisation des Nations Unies et devra s'acquitter de ses obligations en tenant pleinement compte des intérêts du PNUD.

3.0 RESPONSABILITE DU PRESTATAIRE AU TITRE DE SES EMPLOYES :

Le prestataire sera responsable des compétences professionnelles et techniques de ses employés et devra choisir, pour les besoins des prestations à fournir en application du présent contrat, des personnes fiables qui devront travailler avec efficacité dans le cadre de l'exécution du présent contrat, respecter les coutumes locales et se conformer à des normes morales et éthiques strictes.

4.0 CESSION :

Le prestataire devra s'abstenir de céder, de transférer, de nantir ou d'aliéner de toute autre manière le présent contrat, ou toute partie de celui-ci, ou ses droits, créances ou obligations aux termes du présent contrat, à moins d'avoir obtenu le consentement préalable et écrit du PNUD.

5.0 SOUS-TRAITANCE :

Si le prestataire a besoin des services de sous-traitants, il devra obtenir l'approbation et l'autorisation préalable du PNUD pour l'ensemble des sous-traitants. L'approbation d'un sous-traitant par le PNUD ne libérera le prestataire d'aucune de ses obligations aux termes du présent contrat. Les conditions de tout contrat de sous-traitance seront soumises aux dispositions du présent contrat et devront y être conformes.

6.0 INTERDICTION DE FOURNIR DES AVANTAGES AUX FONCTIONNAIRES

Le prestataire garantit qu'il n'a fourni ou qu'il ne proposera à aucun fonctionnaire du PNUD ou de l'Organisation des Nations Unies un quelconque avantage direct ou indirect résultant du présent contrat ou de son attribution. Le prestataire convient que toute violation de la présente disposition constituera la violation d'une condition essentielle du présent contrat.

7.0 INDEMNISATION :

Le prestataire devra garantir, couvrir et défendre, à ses propres frais, le PNUD, ses fonctionnaires, agents, préposés et employés contre l'ensemble des actions, réclamations, demandes et responsabilités de toute nature, y compris leurs coûts et frais, résultant d'actes ou d'omissions du prestataire ou de ses employés, dirigeants, agents ou sous-traitants, dans le cadre de l'exécution du présent contrat. La présente disposition s'étendra, notamment, aux réclamations et responsabilités en matière d'accidents du travail, de responsabilité du fait des produits ou de responsabilité résultant de l'utilisation d'inventions ou de dispositifs brevetés, de documents protégés par le droit d'auteur ou d'autres éléments de propriété intellectuelle par le prestataire, ses employés, dirigeants, agents, préposés ou sous-traitants. Les obligations prévues par le présent article ne s'éteindront pas lors de la résiliation du présent contrat.

8.0 ASSURANCE ET RESPONSABILITES VIS-A-VIS DES TIERS :

- 8.1** Le prestataire devra souscrire et conserver une assurance tous risques au titre de ses biens et de tout matériel utilisé pour les besoins de l'exécution du présent Contrat.
- 8.2** Le prestataire devra souscrire et conserver toute assurance appropriée au titre des accidents du travail, ou son équivalent, relativement à ses employés, afin de couvrir les demandes d'indemnisation liées à des blessures corporelles ou à des décès dans le cadre du présent contrat.
- 8.3** Le prestataire devra également souscrire et conserver une assurance responsabilité civile d'un montant adéquat pour couvrir les demandes d'indemnisation des tiers liées à des décès ou blessures corporelles, ou à la perte ou l'endommagement de biens, résultant de la fourniture de services en application du présent contrat ou de l'utilisation de véhicules, navires, aéronefs ou autres matériels détenus ou loués par le prestataire ou ses agents, préposés, employés ou sous-traitants fournissant des prestations ou services au titre du présent Contrat.
- 8.4** Sous réserve de l'assurance contre les accidents du travail, les polices d'assurance prévues par le présent article devront :
 - 8.4.1** nommer le PNUD en qualité d'assuré supplémentaire ;
 - 8.4.2** inclure une renonciation à subrogation de l'assureur dans les droits du prestataire contre le PNUD ;
 - 8.4.3** prévoir que le PNUD recevra une notification écrite des assureurs trente (30) jours avant toute résiliation ou modification des assurances.
- 8.5** Le prestataire devra, en cas de demande en ce sens, fournir au PNUD une preuve satisfaisante des assurances requises aux termes du présent article.

9.0 CHARGES/PRIVILEGES :

Le prestataire devra s'abstenir de causer ou de permettre l'inscription ou le maintien d'un privilège, d'une saisie ou autre charge par toute personne auprès de toute administration publique ou du PNUD

sur toute somme exigible ou devant le devenir au titre de prestations réalisées ou de matériaux fournis en application du présent Contrat ou en raison de toute autre réclamation ou demande dirigée contre le prestataire.

10.0 PROPRIETE DU MATERIEL :

Le PNUD conservera la propriété du matériel et des fournitures qu'il pourra fournir et ledit matériel devra lui être restitué à l'issue du présent contrat ou lorsque le prestataire n'en aura plus besoin. Lors de sa restitution au PNUD, ledit matériel devra être dans le même état que lors de sa remise au prestataire, sous réserve de l'usure normale. Le prestataire sera tenu d'indemniser le PNUD au titre du matériel qui sera considéré comme étant endommagé ou dégradé au-delà de l'usure normale.

11.0 DROITS D'AUTEUR, BREVETS ET AUTRES DROITS PATRIMONIAUX :

11.1 Sous réserve des dispositions contraires expresses et écrites du contrat, le PNUD pourra revendiquer l'ensemble des droits de propriété intellectuelle et autres droits patrimoniaux et, notamment, les brevets, droits d'auteur et marques se rapportant aux produits, processus, inventions, idées, savoir-faire ou documents et autres matériels que le prestataire aura développés pour le PNUD dans le cadre du contrat et qui seront directement liés à l'exécution du contrat, ou produits, préparés ou obtenus du fait ou au cours de son exécution, et le prestataire reconnaît et convient que lesdits produits, documents et autres matériels constitueront des œuvres réalisées contre rémunération pour le PNUD.

11.2 Lorsque lesdits droits de propriété intellectuelle ou autres droits patrimoniaux contiendront des droits de propriété intellectuelle ou autres droits patrimoniaux du prestataire : (i) existant antérieurement à l'exécution par le prestataire de ses obligations aux termes du contrat, ou (ii) que le prestataire pourra ou aura pu développer ou acquérir indépendamment de l'exécution de ses obligations aux termes du contrat, le PNUD ne se prévaudra d'aucun droit de propriété sur ceux-ci et le prestataire accorde par les présentes au PNUD une licence perpétuelle d'utilisation desdits droits de propriété intellectuelle ou autres droits patrimoniaux uniquement aux fins du contrat et conformément à ses conditions.

11.3 Si le PNUD en fait la demande, le prestataire devra prendre toute mesure nécessaire, signer tout document requis et, d'une manière générale, prêter son assistance aux fins de l'obtention desdits droits patrimoniaux et de leur transfert ou de leur fourniture sous licence au PNUD, conformément aux dispositions du droit applicable et du contrat.

11.4 Sous réserve des dispositions qui précèdent, l'ensemble des cartes, dessins, photos, mosaïques, plans, rapports, estimations, recommandations, documents et toutes les autres données compilées ou reçues par le prestataire en application du présent contrat seront la propriété du PNUD, devront être mis à sa disposition aux fins d'utilisation ou d'inspection à des heures raisonnables et en des lieux raisonnables, devront être considérés comme étant confidentiels et ne devront être remis qu'aux fonctionnaires autorisés du PNUD à l'issue des prestations réalisées en application du contrat.

12.0 UTILISATION DU NOM, DE L'EMBLEME OU DU SCEAU OFFICIEL DU PNUD OU DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES :

Le prestataire devra s'abstenir de faire connaître ou de rendre publique de toute autre manière le fait qu'il fournit des prestations au PNUD et devra également s'abstenir de toute utilisation du nom, de l'emblème ou du sceau officiel du PNUD ou de l'Organisation des Nations Unies ou de toute abréviation du nom du PNUD ou de l'Organisation des Nations Unies dans le cadre de son activité ou par ailleurs.

13.0 CONFIDENTIALITE DES DOCUMENTS ET INFORMATIONS :

Les informations et données considérées par l'une ou l'autre des parties comme étant exclusives qui seront communiquées ou divulguées par l'une des parties (le « Divulgateur ») à l'autre partie (le « Destinataire ») au cours de l'exécution du contrat et qui seront qualifiées d'informations confidentielles (les « Informations ») devront être protégées par ladite partie et traitées de la manière suivante :

13.1 Le destinataire (le « Destinataire ») desdites informations devra :

- 13.1.1** faire preuve de la même prudence et de la même discrétion pour éviter toute divulgation, publication ou dissémination des Informations du Divulgateur que celles auxquelles il s'astreint pour ses propres informations similaires qu'il ne souhaite pas divulguer, publier ou disséminer ; et
- 13.1.2** utiliser les Informations du Divulgateur uniquement aux fins pour lesquelles elles auront été divulguées.

13.2 A condition que le Destinataire signe avec les personnes ou entités suivantes un accord écrit les obligeant à préserver la confidentialité des Informations conformément au contrat et au présent article 13, le Destinataire pourra divulguer les Informations :

- 13.2.1** à toute autre partie, avec le consentement préalable et écrit du Divulgateur ; et
- 13.2.2** aux employés, responsables, représentants et agents du Destinataire qui auront besoin de prendre connaissance desdites Informations pour les besoins de l'exécution d'obligations prévues par le contrat, et aux employés, responsables, représentants et agents de toute personne morale qu'il contrôlera, qui le contrôlera ou qui sera avec lui sous le contrôle commun d'un tiers, qui devront également en prendre connaissance pour exécuter des obligations prévues aux termes du contrat, sachant toutefois qu'aux fins des présentes, une personne morale contrôlée désigne :

13.2.2.1 une société dans laquelle la partie concernée détient ou contrôle de toute autre manière, directement ou indirectement, plus de cinquante pour cent (50 %) des actions assorties du droit de vote ; ou

13.2.2.2 une entité dont la direction effective est contrôlée par la partie concernée ;
ou

13.2.2.3 s'agissant du PNUD, un fonds affilié tel que l'UNCDF, l'UNIFEM ou l'UNV.

13.3 Le prestataire pourra divulguer les Informations dans la mesure requise par la loi, sachant toutefois que, sous réserve des privilèges et immunités de l'Organisation des Nations Unies et sans renonciation à ceux-ci, le prestataire devra notifier au PNUD suffisamment à l'avance une demande de divulgation des Informations afin de lui donner la possibilité de prendre des mesures de protection ou toute autre mesure opportune avant qu'une telle divulgation ne soit effectuée.

- 13.4** Le PNUD pourra divulguer les Informations dans la mesure requise par la Charte des Nations Unies, les résolutions ou règlements de l'Assemblée générale ou les règles édictées par le Secrétaire général.
- 13.5** Le Destinataire n'aura pas l'interdiction de divulguer les Informations qu'il aura obtenues d'un tiers sans restriction, qui seront divulguées par le Divulgateur à un tiers sans obligation de confidentialité, qui seront antérieurement connues du Destinataire ou qui seront développées à tout moment par le Destinataire de manière totalement indépendante de toute divulgation effectuée dans le cadre des présentes.
- 13.6** Les présentes obligations et restrictions en matière de confidentialité produiront leurs effets au cours de la durée du contrat, y compris pendant toute prorogation de celui-ci, et, sauf disposition contraire figurant au contrat, demeureront en vigueur postérieurement à sa résiliation.

14.0 FORCE MAJEURE ; AUTRES CHANGEMENTS DE SITUATION

- 14.1** En cas de survenance d'un quelconque évènement constituant un cas de force majeure et aussi rapidement que possible après sa survenance, le prestataire devra en notifier par écrit le PNUD avec l'ensemble des détails s'y rapportant si le prestataire se trouve de ce fait dans l'incapacité totale ou partielle d'exécuter ses obligations et de s'acquitter de ses responsabilités aux termes du contrat. Le prestataire devra également notifier au PNUD tout autre changement de situation ou la survenance de tout évènement compromettant ou risquant de compromettre l'exécution de ses obligations aux termes du contrat. Dès réception de la notification requise par le présent article, le PNUD prendra les mesures qu'il considérera, à sa seule et entière discrétion, comme étant opportunes ou nécessaires au regard des circonstances, y compris l'octroi au prestataire d'un délai supplémentaire raisonnable pour exécuter ses obligations aux termes du contrat.
- 14.2** Si, en raison d'un cas de force majeure, le prestataire est définitivement incapable de s'acquitter, en tout ou en partie, de ses obligations et de ses responsabilités aux termes du contrat, le PNUD aura le droit de suspendre ou de résilier le présent contrat selon les mêmes conditions que celles qui figurent dans l'article 15 « Résiliation », sachant toutefois que le délai de préavis sera de sept (7) jours au lieu de trente (30) jours.
- 14.3** Le terme de force majeure, tel qu'il est utilisé dans le présent article désigne des catastrophes naturelles, une guerre (déclarée ou non), une invasion, une révolution, une insurrection ou d'autres actes d'une nature ou d'une force similaire.
- 14.4** Le prestataire reconnaît et convient qu'en ce qui concerne les obligations prévues au contrat que le prestataire doit exécuter dans ou pour les régions dans lesquelles le PNUD est engagé ou se prépare à s'engager dans des opérations de maintien de la paix, humanitaires ou similaires ou dans lesquelles le PNUD se désengage de telles opérations, toute exécution tardive ou inexécution desdites obligations liée à des conditions difficiles dans lesdites régions ou à des troubles civils y survenant ne constituera pas, en soi, un cas de force majeure au sens du contrat.

15.0 RESILIATION

- 15.1** Chaque partie pourra résilier le présent contrat pour un motif déterminé, en tout ou en partie, en adressant à l'autre partie un préavis écrit de trente (30) jours. L'engagement d'une procédure d'arbitrage conformément à l'article 16.2 (« Arbitrage ») ci-dessous ne pourra pas être considéré comme constituant une résiliation du présent contrat.
- 15.2** Le PNUD se réserve le droit de résiliation le présent contrat sans motif à tout moment, en adressant au prestataire un préavis écrit de 15 jours. Dans ce cas, le PNUD devra rembourser au prestataire l'ensemble des frais raisonnables que celui-ci aura engagés avant de recevoir ledit préavis.
- 15.3** En cas de résiliation par le PNUD en application du présent article, aucun paiement ne sera dû par le PNUD au prestataire, à l'exception des prestations et services fournis de manière satisfaisante et conformément aux conditions expresses du présent contrat.
- 15.4** Si le prestataire est mis en redressement judiciaire ou en liquidation, s'il tombe en cessation de paiements, s'il procède à une cession au profit de ses créanciers ou si un administrateur judiciaire est nommé en raison de sa cessation de paiements, le PNUD pourra, sans préjudice de tout autre droit ou recours dont il pourra disposer aux termes des présentes conditions, résilier le présent contrat sur-le-champ. Le prestataire devra immédiatement informer le PNUD de la survenance de l'un quelconque des événements susmentionnés.

16.0 REGLEMENT DES DIFFERENDS

- 16.1 Règlement amiable.** Les parties devront faire tout leur possible pour régler à l'amiable les différends, litiges ou réclamations liés au présent contrat ou à sa violation, à sa résiliation ou à sa nullité. Lorsque les parties tenteront de parvenir à un tel règlement amiable par la conciliation, celle-ci devra se dérouler conformément au Règlement de conciliation de la CNUDCI qui sera alors en vigueur, ou selon toute autre procédure dont les parties pourront convenir entre elles.
- 16.2 Arbitrage.** Les différends, litiges ou réclamations entre les parties liés au présent contrat ou à sa violation, à sa résiliation ou à sa nullité qui n'auront pas fait l'objet d'un règlement amiable en application de l'article 16.1 ci-dessus, sous soixante (60) jours à compter de la réception par l'une des parties de la demande aux fins de règlement amiable de l'autre partie, devront être soumis par l'une ou l'autre des parties à un arbitrage, conformément au Règlement d'arbitrage de la CNUDCI alors en vigueur. Les décisions du tribunal arbitral devront être fondées sur des principes généraux de droit commercial international. En ce qui concerne l'ensemble des questions relatives à la preuve, le tribunal arbitral devra suivre les règles additionnelles régissant la présentation et la réception des preuves dans les arbitrages commerciaux internationaux de l'Association internationale du barreau, édition du 28 mai 1983. Le tribunal arbitral sera habilité à ordonner la restitution ou la destruction de marchandises ou de tout bien, corporel ou incorporel, ou de toute information confidentielle fournie en application du contrat, à ordonner la résiliation du contrat, ou à ordonner que toute mesure de protection soit prise relativement à des marchandises, services ou à tout autre bien, corporel ou incorporel, ou à toute information confidentielle fournie dans le cadre du contrat, s'il y a lieu, conformément au pouvoir du tribunal arbitral aux termes de l'article 26 (« Mesures provisoires ou conservatoire ») et de l'article 32 (« Forme et effet de la sentence ») du Règlement d'arbitrage de la CNUDCI. Le tribunal arbitral n'aura pas le pouvoir d'allouer des dommages et intérêts punitifs. En outre, sauf disposition contraire expresse du contrat, le tribunal arbitral n'aura pas le pouvoir d'allouer des intérêts supérieurs au taux interbancaire offert à Londres (« LIBOR ») alors en vigueur, et il ne pourra s'agir que d'intérêts simples. Les parties seront

liées par toute sentence arbitrale rendue dans le cadre d'un tel arbitrage à titre de règlement final desdits différends, litiges ou réclamations.

17.0 PRIVILEGES ET IMMUNITES

Aucune disposition du présent contrat ou y relative, qu'elle soit expresse ou implicite, ne pourra être considérée comme emportant renonciation aux privilèges et immunités de l'Organisation des Nations Unies, ainsi que de ses organes subsidiaires.

18.0 EXONERATION FISCALE

18.1 La section 7 de la Convention sur les privilèges et immunités des Nations Unies prévoit notamment que l'Organisation des Nations Unies, ainsi que ses organes subsidiaires, sont exonérés de tout impôt direct, sous réserve de la rémunération de services d'utilité publique, ainsi que des droits de douane et redevances de nature similaire à l'égard d'objets importés ou exportés pour leur usage officiel. Si une quelconque autorité gouvernementale refuse de reconnaître l'exonération de l'Organisation des Nations Unies au titre desdits impôts, droits ou redevances, le prestataire devra immédiatement consulter le PNUD afin de décider d'une procédure mutuellement acceptable.

18.2 Par conséquent, le prestataire autorise le PNUD à déduire de la facture du prestataire toute somme correspondant auxdits impôts, droits ou redevances, à moins que le prestataire n'ait consulté le PNUD avant leur paiement et que le PNUD n'ait, dans chaque cas, expressément autorisé le prestataire à payer lesdits impôts, droits ou redevances sous toute réserve. Dans ce cas, le prestataire devra fournir au PNUD la preuve écrite de ce que le paiement desdits impôts, droits ou redevances aura été effectué et dûment autorisé.

19.0 TRAVAIL DES ENFANTS

Le prestataire déclare et garantit que lui-même et ses fournisseurs ne se livrent à aucune pratique contraire aux droits énoncés dans la Convention relative aux droits de l'enfant, y compris dans son article 32 qui prévoit notamment qu'un enfant ne peut être astreint à aucun travail comportant des risques ou susceptibles de compromettre son éducation ou de nuire à sa santé ou à son développement physique, mental, spirituel, moral ou social.

Toute violation de la déclaration et de la garantie qui précèdent autorisera le PNUD à résilier le présent bon de commande immédiatement par notification adressée au fournisseur, sans être redevable des frais de résiliation ou engager sa responsabilité à quelque autre titre que ce soit.

20.0 MINES

Le fournisseur déclare et garantit que lui-même et ses fournisseurs ne participent pas activement et directement à des activités ayant trait aux brevets, au développement, à l'assemblage, à la production, au commerce ou à la fabrication de mines ou à de telles activités au titre de composants principalement utilisés dans la fabrication de mines. Le terme « mines » désigne les engins définis à l'article 2, paragraphes 1, 4 et 5 du Protocole II annexé à la Convention de 1980 sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discriminations.

Toute violation de la déclaration et de la garantie qui précèdent autorisera le PNUD à résilier le présent contrat immédiatement par notification adressée au prestataire, sans être redevable des frais de résiliation ou engager sa responsabilité à quelque autre titre que ce soit.

21.0 RESPECT DES LOIS

Le prestataire devra se conformer à l'ensemble des lois, règlements et règles se rapportant à l'exécution de ses obligations aux termes du présent contrat.

22.0 EXPLOITATION SEXUELLE

22.1 Le prestataire devra prendre l'ensemble des mesures appropriées pour empêcher la commission à l'encontre de quiconque d'actes d'exploitation ou d'abus sexuel par le prestataire lui-même, par l'un quelconque de ses employés ou par toute autre personne pouvant être engagée par le prestataire pour fournir tout service en application du contrat. A cet égard, toute activité sexuelle avec une personne de moins de dix-huit ans, indépendamment de toute loi relative au consentement, constituera un acte d'exploitation et d'abus sexuels à l'encontre d'une telle personne. En outre, le prestataire devra s'abstenir d'échanger de l'argent, des biens, des services, des offres d'emploi ou d'autres choses de valeur contre des faveurs ou des activités sexuelles ou de se livrer à des activités sexuelles constitutives d'actes d'exploitation ou dégradantes, et devra prendre l'ensemble des mesures appropriées pour interdire à ses employés ou aux autres personnes qu'il aura engagées d'agir de la sorte. Le prestataire reconnaît et convient que les présentes dispositions constituent une condition essentielle du contrat et que toute violation de la présente déclaration et de la présente garantie autorisera le PNUD à résilier le contrat immédiatement par notification adressée au prestataire, sans être redevable des frais de résiliation ou engager sa responsabilité à quelque autre titre que ce soit.

22.2 Le PNUD ne fera pas application de la règle précédente relative à l'âge lorsque l'employé du prestataire ou toute autre personne pouvant être engagée par celui-ci pour fournir des services en application du contrat sera marié à la personne de moins de dix-huit ans avec laquelle ledit employé ou ladite autre personne aura eu une activité sexuelle et lorsqu'un tel mariage sera reconnu comme étant valable par les lois du pays de citoyenneté dudit employé ou de ladite autre personne.

20. POUVOIR DE MODIFICATION

Conformément au règlement financier et aux règles de gestion financière du PNUD, seul le fonctionnaire autorisé du PNUD a le pouvoir d'accepter pour le compte du PNUD toute modification apportée au présent contrat, une renonciation à l'une quelconque de ses dispositions ou toute relation contractuelle supplémentaire avec le prestataire. Par conséquent, aucune modification du présent contrat ne sera valable et opposable au PNUD à moins de faire l'objet d'un avenant au présent contrat signé par le prestataire et le fonctionnaire autorisé du PNUD conjointement.